

# QUESTIONS

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre  
Porte-parole du Gouvernement

# ●●● REPONSES

19 octobre 2007 N°4

## La réforme des régimes spéciaux

### 1. QUESTION : Sans réforme, peut-on garantir le financement des régimes spéciaux ?

- ✓ Les régimes spéciaux de retraite sont, comme ceux de la fonction publique et du régime général, confrontés à des défis démographiques et financiers. On compte en effet aujourd'hui au sein de ces différents régimes (EDF-GDF, SNCF, RATP, Opéra de Paris, Comédie Française, clercs et employés de notaires...) **500.000 cotisants pour 1.100.000 retraités.**
- ✓ Dans ces conditions, rien ne permet d'assurer aux salariés de ces régimes que leur retraite pourra être payée dans 10 ou 15 ans. **Ni l'immobilisme ni le statu quo ne sont donc tenables.**
- ✓ L'allongement de la durée de cotisation est la solution la plus cohérente, compte tenu de la hausse de l'espérance de vie. **C'est également la seule acceptable socialement**, à l'inverse d'une diminution des pensions, dont les Français légitimement ne veulent pas, ou d'une augmentation des cotisations, qui pèserait sur le pouvoir d'achat des salariés. C'est la solution qui a été retenue en 1993 et en 2003 pour les salariés du privé, les fonctionnaires, les indépendants et les agriculteurs. C'est aussi le choix qu'on fait l'ensemble de nos voisins européens.

### 2. QUESTION : La réforme des régimes va-t-elle se traduire par une baisse du niveau des pensions de ces agents ?

- ✓ Au contraire, c'est l'absence de réforme, et non la réforme, qui conduirait inexorablement à une remise en cause du niveau de pension de ces agents.
- ✓ L'engagement du Gouvernement est très clair : demain, comme aujourd'hui, **un agent avec une carrière complète aura une pension complète**, d'autant que nous allons mettre fin aux clauses couperet à la SNCF et dans les IEG (EDF-GDF) qui conduisent à la mise à la retraite d'office d'un agent à 50 ou 55 ans, même si celui-ci n'a pas sa carrière complète. **En outre, les pensions seront désormais indexées sur les prix, ce qui permettra de garantir le pouvoir d'achat des retraités.**

### 3. QUESTION : Le Gouvernement peut-il renoncer à l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans ?

- ✓ **Le Gouvernement est déterminé à mener à bien la réforme des régimes spéciaux, qui constitue un engagement clair du Président de la République pendant la campagne.** L'alignement de la durée de cotisation des régimes spéciaux sur celle de la fonction publique est un impératif à double titre. C'est d'abord un impératif en terme **d'équité et de justice social.** Nous devons mettre l'ensemble des Français sur un pied d'égalité en matière de durée de cotisation. C'est également un **impératif si l'on veut garantir la viabilité financière de ces régimes** (cf.supra).

- ✓ Dans le même temps, au travers de la forte mobilisation, nous devons entendre les inquiétudes légitimes exprimées par les agents de ces régimes attachés à leur statut et leur apporter des garanties. **Garantie sur le maintien de leur niveau de pension** : demain comme aujourd'hui, un agent avec une carrière complète aura une pension complète, il n'y aura pas de dégradation du niveau de sa pension. **Garantie sur les fins de carrière** : si l'on demande à ces salariés de travailler un peu plus longtemps, il faut développer au sein des entreprises des possibilités d'évolution de carrière après 50 ou 55 ans. **Garantie sur le caractère progressif de la mise en œuvre de la réforme** : l'allongement de la durée de cotisation se fera sur un rythme identique à celui mis en œuvre pour la fonction publique en 2003 (soit 2 trimestres supplémentaires par an jusqu'en 2012) et la décote ne rentrera en vigueur qu'en 2010. De même, il n'y aura pas de remise en cause du système des bonifications pour les agents recrutés avant le 31.12.2008.

#### **4. QUESTION : Reste t'il de l'espace à la négociation ou est-ce que tout est bouclé ?**

- ✓ **Depuis le début, le Gouvernement a privilégié le dialogue.** C'est à l'issue de plus de 80 heures de discussions avec l'ensemble des acteurs de ce dossier que Xavier BERTRAND a présenté le 10 octobre dernier le document d'orientation qui fixe les principes communs de l'harmonisation, tels que l'allongement progressif de la durée de cotisation et l'indexation des pensions sur les prix.
- ✓ **Une large place est laissée à la négociation, comme l'ont reconnu plusieurs syndicats.** Des sujets aussi importants que la prise en compte de la spécificité des métiers, les secondes parties de carrière, l'emploi des seniors, la prise en compte des primes à travers un régime additionnel, les avantages familiaux et conjugaux de retraite, l'ouverture d'un dispositif de rachat des années d'études ou de cotisations incomplètes, la prise en compte du handicap, sont sur la table des négociations qui se sont ouvertes ou vont s'ouvrir au sein des entreprises et des branches. Elles doivent permettre d'apporter des réponses concrètes aux attentes des salariés de ces régimes.
- ✓ Bien entendu, la porte du Gouvernement reste constamment ouverte pour le dialogue et la concertation. Xavier BERTRAND a indiqué qu'il recevrait toutes les organisations syndicales qui le souhaitent dans des rencontres bilatérales.

#### **4. QUESTION : Réformer les régimes spéciaux, n'est-ce pas nier la pénibilité des métiers concernés qui a justifié leur mise en place ?**

- ✓ **La réforme des régimes spéciaux ne vise en aucune façon à opposer certaines catégories professionnelles à d'autres, ou à stigmatiser les salariés des régimes spéciaux,** mais à sauver la retraite de tous, menacée par les déséquilibres démographiques.
- ✓ Les régimes spéciaux sont le fruit de notre histoire. Il ne s'agit pas, au travers de la réforme, de nier la spécificité de ces métiers, ni des missions de service public qui sont accomplies par leurs agents.
- ✓ **Mais une évolution des règles en vigueur en la matière est légitime.** Le document d'orientation remis aux partenaires sociaux invite les entreprises et les branches à mettre en place de nouvelles modalités de prise en compte de la spécificité de certains métiers, autres que la réduction de la durée de cotisation : cela peut-être par exemple l'aménagement des conditions de travail, la gestion des parcours professionnels et des deuxièmes parties de carrière, les éléments de rémunération...

**Laurent WAUQUIEZ**